

ASSEMBLEE DE CORSE

6 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AMMISSIONE IN NON VALORE È CRIDENZE SPINTE
LABO CISMONTE**

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES
LABO CISMONTE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par bordereau de transmission, Mme le Payeur de Corse fait état de créances devenues définitivement irrécouvrables pour un montant de 2 706,02 € et sollicite à ce titre la comptabilisation d'admission en non-valeur ou de créances éteintes, en fonction du motif d'irrécouvrabilité.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

Les créances éteintes sont, quant à elles, des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

CATEGORIE	EXERCICE	NUM_PIECE	TTC	MOTIF
Société	2014	T-700700000478	295,32	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2014	T-700700000486	514,76	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Société	2014	T-700700000282	1373,98	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Personne ph	2016	700700000878	31,32	Décédé et demande renseignement négative
Personne m	2016	700700000900	95,4	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
Personne m	2017	700700000792	0,32	RAR inférieur seuil poursuite
Personne ph	2018	68	154,92	Combinaison infructueuse d actes
Personne ph	2018	439	180,12	Décédé et demande renseignement négative
Personne ph	2021	43	59,88	RAR inférieur seuil poursuite
Total			2706,02	

Ces décisions relèvent de l'Assemblée de Corse dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.